



Chers adhérents,

Le 20 Octobre 2017, la Charte Emails de qualité V2 fête son troisième anniversaire. Trois ans après sa mise en application, quel est le bilan de la Charte de qualité sur l'année 2017 ?

## **Les 3 ans de la Charte de qualité du CPA**

**(Depuis la date de lancement, le 20 Octobre 2014)**

### **#1 : Les livrables du Collège Email :**

a) Publication de la première Edition du BOOK des signataires – (Mai 2017) : [Téléchargez](#)

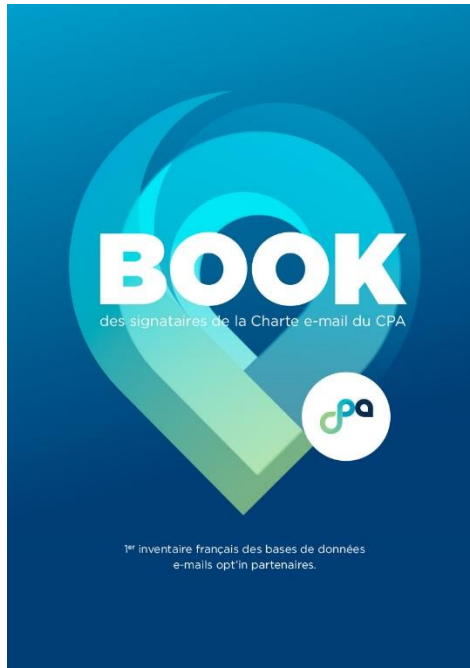
Afin de donner un maximum de visibilité au réseau Chartés, le CPA a annoncé la réalisation de son BOOK de signataires à l'EMDAY en Octobre 2016.

#### L'objectif était double :

- Valoriser votre inventaire issu de vos bases de données auprès des décisionnaires : Annonceurs, Agences, Plateformes tiers de confiance.
- Diffuser et communiquer massivement auprès du marché de l'emailing (professionnels du secteur, les grandes institutions, les organes de régulation) le nom et contacts des acteurs engagés dans notre Charte de bonnes pratiques depuis bientôt 4 ans.

Date de publication : Mai 2017 – Communiqué de Presse

## Les meilleurs partenaires en emailing enfin identifiés : le CPA publie la première Edition de son BOOK !



Le Collectif de la Performance et de l'Acquisition (CPA) publie aujourd'hui la première édition de son BOOK, un inventaire annuel des bases de données des signataires de la Charte de Qualité Emailing.

Enfin un annuaire qui répertorie 60 sociétés avec plus de 220 bases de données « opt-in partenaires » proposant plus de 5 critères disponibles de ciblage : par Age, civilité, géolocalisation, critères CSP, B to B.

Des indicateurs clés proposés tels que : le taux d'ouverture par base, le taux de clics et les 35 thématiques les plus performantes.

En optant pour des bases de données signataires de la Charte CPA, les annonceurs garantissent l'utilisation de données acquises dans le respect du consentement de l'internaute, lors de l'inscription pour recevoir des emailings commerciaux (opt-in partenaires).

[La Charte Email du CPA](#) encadre les pratiques à respecter et les mentions légales requises lors de la collecte d'adresses emails pour garantir la conformité avec les règles de la CNIL. Elle représente une démarche volontariste et singulière des plateformes d'affiliation\* qui, depuis maintenant 5 ans se sont engagées à ne travailler qu'avec des bases de données chartées CPA.

Il est une ressource à destination des annonceurs et agences en quête d'indépendance face au duopole Google/Facebook, et a vocation à s'enrichir chaque année de nouveaux éditeurs et bases de données.

Ce BOOK sera diffusé aux décideurs à plus de **1 500** exemplaires.

*\*Affilinet, Awin, CJ by Conversant, Effinity, Kwanko, TimeOne Performance*



Yoann **DENEÉ**

*CDO de Prisma Media  
Vice-Président du CPA  
Président du Collège Emailing du CPA*



Stéphane **LANDRY**

*Co-fondateur de CALOGA  
Co-fondateur de la Commission Email*

« Ce book est le signe de la vitalité du CPA et de son souci de proposer des leviers à la fois puissants et maîtrisés à ses Annonceurs.

L'efficacité, la résilience, et le succès de l'Emailing se confirment chaque année. De tous les médias digitaux, l'Emailing est celui qui apporte aux marques la plus longue exposition, le meilleur taux de clic et le meilleur ROI.

Grâce aux efforts constants de régulation de ses membres, le CPA permet à ses Annonceurs d'utiliser la puissance de l'Emailing pour adresser le maximum de consommateurs avec le bon message, au bon moment et dans le respect de leurs données personnelles. »

-----

Ce [Book](#) a été diffusé auprès des décideurs (annonceurs / agences) en 1 500 exemplaires et téléchargé 300 fois.

Une seconde version du BOOK sortira en 2018 : pour toute demande, n'hésitez pas à contacter le CPA ([contact@cpa-france.org](mailto:contact@cpa-france.org))

b) L'observatoire sur la pression en emailing d'acquisition :

- **Conférences du CPA à l'EMDAY – Mai 2017 – [Téléchargez la présentation](#)**

## **Le CPA présente, en avant-première, les premiers résultats de son observatoire sur la pression en email d'acquisition à l'EMDay 2017**

**Conférence du CPA – Jeudi 1<sup>er</sup> Juin 2017 de 9h45-10h10**

L'EMDay 2017 qui se déroule le 31 Mai et le 1<sup>er</sup> Juin 2017 à Strasbourg, est le rendez-vous incontournable des professionnels de l'email Marketing.

Le 1<sup>er</sup> Juin, lors de cette conférence, le CPA sera accompagné de deux speakers s'exprimeront sur les résultats du 1<sup>er</sup> observatoire sur la pression en email d'acquisition et sur le book des signataires de la Charte de qualité emailing

Déroulement de la conférence en détail :

### **« Observatoire sur la pression en email d'acquisition » Restitution des premiers résultats.**

Le CPA et MarketEspace ont travaillé conjointement à la réalisation d'un observatoire commun faisant un état des lieux du marché de l'emailing d'acquisition. 3 objectifs sont liés à cet observatoire :

1. Identifier le territoire occupé sur le marché de l'emailing d'acquisition ;
2. Recenser les pratiques observées dans le respect du cadre légal LCEN fixé par la CNIL ;
3. Identifier les tendances d'usages des adresses emails par secteur d'activité d'annonceurs.

**JEUDI 1<sup>ER</sup> JUIN 2017 – 9h45-10h10**



Yoann DENEÉ  
Président du Collège Email CPA & CDO

**PM**  
PRISMA MEDIA



Lionel OBIN  
Associé

**trackup**  
by marketespace

## #2 : La Régulation autour de la Charte Email :

### - La Commission Paritaire :

En plus de la régulation traditionnelle appliquée par la procédure de vérification de l'optin partenaire via l'adresse : [abuse@cpa-france.fr](mailto:abuse@cpa-france.fr), d'un contrôle mené à l'entrée pour nos nouveaux signataires, **20 urls de jeux concours ont été mises sous surveillance au travers de notre outil tierce** produisant un rapport mensuel analysé en Commission Paritaire.

Ces rapports ont donné lieu à une observation fine des pratiques non-conformes en emailing d'acquisition soulignant une baisse notable de bases de données chartées CPA remontant en anomalie. **Moins de 5%** des bases de données chartées CPA sont concernées par cette régulation.

Ces derniers ont pu ainsi être avertis par la commission d'une anomalie dans la collecte de leurs adresses leur permettant de vérifier les contrats signés avec leur régie ou le cas échéant de quitter le réseau des chartés.

5 niveaux d'alertes ont ainsi été créés allant pour le plus grave :

- D'un non-optin (case cochée par l'internaute)
- A l'envoi d'optout (non autorisé par la Charte Email)

Les bases illégales identifiées en cas N°5 sous Track-up faisant l'objet d'un constat d'huissier seront directement communiquées aux autorités de régulation avec qui le CPA discute : SignalSpam / CNIL.

D'ici la date anniversaire, la commission a statué sur le retrait de **6 bases de données au total**, dont le traitement ne respecte pas le code de la Charte.

### - La régulation en Chiffres :

Les contrôles à l'entrée ont significativement augmenté en 2017 : **plus de 50 bases de données** ont nouvellement postulé pour signer la Charte du CPA.

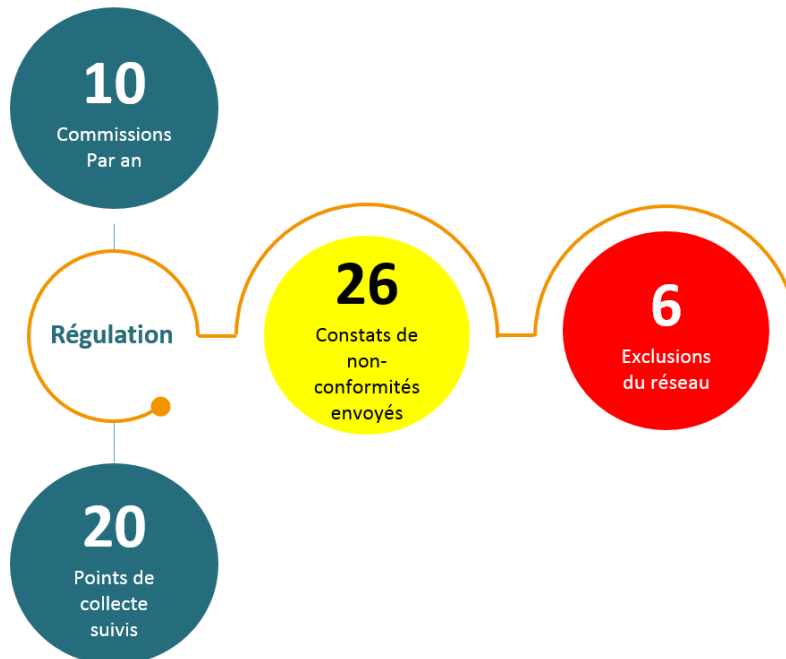
L'ensemble des points de collecte sont revus en Commission Paritaire pour justifier de l'optin partenaires sur les nouvelles bases qui s'enregistrent.

Les nouveaux entrants se conforment dans la plupart des cas à la Charte en revoyant la définition des mentions optin partenaires et en réalisant un email d'optimisation sur l'ensemble de leur inventaire.

Au total :



Au total, depuis janvier 2017 : la Commission Paritaire se sera réunie tous les mois :



- **La communication auprès de nos Chartés :**

Objet : « CPA - Loi Sapin 2 - Focus : Contrats financiers à risque »

Communication envoyée le 21 Mars aux signataires Charte Email [ici](#)

Objet : « CPA - Loi Sapin - Focus : Publicité programmatique »

Communication envoyée le 05 Juillet aux signataires Charte Email [ici](#)

## #3 : Legaly et privacy

### a) Les fiches GDPR

Le 05 mai 2017 le CPA a créée le Collège juridique composé de 5 cabinets d'avocats\* spécialisés dans les questions relatives au Digital marketing.

Le premier livrable concerne la restitution du GDPR (entre en application en mai 2018) vers un effort de clarification de ce texte de loi à destination des adhérents.

Suite à 5 réunions, le Collège sera en mesure de produire ses fiches juridiques GDPR dont les thématiques traitées sont les suivantes :

Fiche #1 Co-responsabilité	Fiche #2 DPO	Fiche #3 Anonymisation	Fiche #4 Audit	Fiche #5 Comment recueillir le consentement ?
Fiche #6 L'exercice du droit d'accès	Fiche #7 Privacy by design	Fiche #8 Fiche de traitement	Fiche #9 Et l'international ?	Fiche #10 Le profilage



Fabrice Perbost  
*Avocat*



*Date publication prévue : février 2018*

\* Le Collège est composé des cabinets : HARLAY / FTPA / Perspectives Avocats / De Gaulle Fleurance & Associés / Marceau Avocats.

## b) La rencontre FEVAD / ARPP



[www.fevad.com](http://www.fevad.com)

Rencontre :  
Lundi 25 Septembre



**Marc Lolivier**  
*Directeur Général*

**Réflexions conjointes :**

- Possibilité de rejoindre l'[UFMD](#)
- Collège Juridique : GDPR - faire part de nos avancées sur les fiches juridiques à destination de nos membres / l'e-privacy
- Collège Emailing : Discussions autour des Chartes Emails : CPA/ SNCD / SignalSpam.



autorité de  
régulation professionnelle  
de la publicité

Rencontre :  
Mardi 26 Septembre



**Françoise Asséré**  
*Responsable développement et  
documentation*

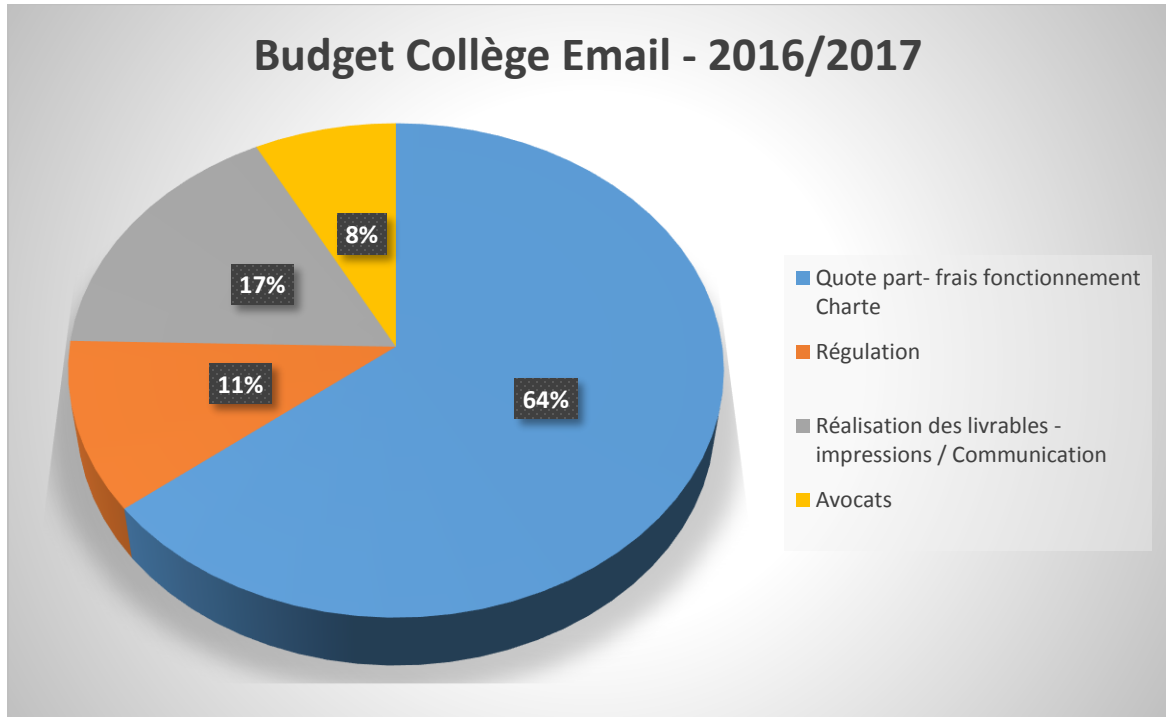
**Réflexions conjointes :**

- Possibilité de rejoindre l'[ARPP](#)
  - Collège Emailing : auto-régulation des signataires et adhérents autour de l'interdiction de promouvoir certains produits à risques de type FOREX.
-



#### #4 : Un point sur le budget du Collège Email – Oct. 2016/2017

Sur un budget total pour le Collège Email de 65 000 euros auquel vous abondez pour chacune de vos bases en propre, voici la répartition des dépenses :



Au vu du temps accordé en régulation sur chaque nouvelle base de données qui souhaite adhérer au texte de la Charte email : le tarif en vigueur fixé à partir de la date anniversaire du renouvellement sera : **500 euros / base.** (Propriétaire et gestionnaire)

Elle prendra effet à partir du 20 octobre 2017 pour tous les nouveaux adhérents propriétaires de bases de données.

## A propos du CPA :

Créé en 2008, le CPA (Collectif de la Performance et de l'Acquisition) est le **syndicat professionnel** des **acteurs du marketing digital à la performance**, secteur d'activité constituant le socle de toute stratégie d'acquisition digitale.

Le CPA représente des **Editeurs et Prestataires experts**, offrant des solutions indépendantes et sur mesure aux décideurs du marketing digital (annonceurs et e-marchands) afin de soutenir leur développement.

Par son action (Livres blancs, Chartes de qualité, Recommandations, Evènements & Networking), le CPA répond à quatre objectifs principaux :

- Réguler un marché foisonnant et en mutation permanente,
- **Informer** sur les meilleures pratiques de l'acquisition digitale,
- Assurer leur mise en œuvre dans l'application du **cadre légal**,
- Représenter les **droits et intérêts** de ses membres.

Face à la multiplication des modèles d'acquisition et aux parcours utilisateurs toujours plus complexes, les membres du CPA s'engagent à mettre leur **expertise**, leur **compréhension du secteur** et leur **esprit d'innovation** au service de leurs clients.

Le CPA fédère les principaux acteurs du marché du marketing digital à la performance qui représente **10 000 emplois** et un chiffre d'affaires de **2,3 milliards d'euros**.»

